

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

*REDEN TECHNIQUE SAS
ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE
47310 ROQUEFORT*

EARL JACOB FRUIT
1063, CHEMIN DE L'ILE
05190 ROCHEBRUNE

ETUDE D'INCIDENCE SUR RISQUE INONDATION

Version 1	Dossier 8383	23 janvier 2026
Chargé d'études	Validation	Edition
Thibault ROUVIER	Céline BLANC	Thibault ROUVIER

SOMMAIRE

I	OBJET DU RAPPORT	3
II	CADRE DE L'ETUDE	4
A.	SITE	4
B.	TOPOGRAPHIE	4
C.	HYDROLOGIE	5
D.	RISQUE INONDATION	6
E.	PLAN LOCAL D'URBANISME	7
III	EXAMEN DES LIEUX ET PROJET	8
A.	DESCRIPTION DU SITE A L'ETAT INITIAL	8
B.	CARACTERISTIQUES DU PROJET	9
IV	METHODE DE CARACTERISATION DE L'INONDABILITE.....	11
A.	UTILISATION DE HEC-RAS.....	11
B.	CREATION ET COMPARAISON DE CARTES D'ALEA	12
1)	<i>Classification de l'aléa.....</i>	12
2)	<i>Evolution de l'aléa.....</i>	13
C.	PRESENTATION DU MODELE.....	14
1)	<i>Modèle numérique de surface (MNS)</i>	14
2)	<i>Géométrie du modèle</i>	16
3)	<i>Occupation des sols.....</i>	17
4)	<i>Evènement de référence à Rochebrune</i>	18
V	RESULTATS DE LA SIMULATION	19
A.	ETAT INITIAL.....	19
1)	<i>Hauteurs d'eau.....</i>	19
2)	<i>Vitesses d'écoulement.....</i>	20
3)	<i>Carte d'aléa.....</i>	21
4)	<i>Comparaison avec l'AZI et confirmation du modèle</i>	22
B.	SIMULATION APRES PROJET	23
1)	<i>Hauteurs d'eau.....</i>	23
2)	<i>Vitesses d'écoulement.....</i>	24
3)	<i>Carte d'aléa.....</i>	25
C.	EVOLUTION DE L'ALEA APRES PROJET	26
VI	CONCLUSION	27

I OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport est rédigé à la demande de REDEN TECHNIQUE SAS et pour le compte de l'EARL JACOB FRUIT basée au 1063, chemin de l'Île sur la commune de ROCHEBRUNE (05190).

Le projet consiste en la construction d'une serre à couverture photovoltaïque, sur sa propriété sise à la même adresse.

La zone d'étude est située dans le lit majeur de la Durance selon l'Atlas des Zones Inondables des HAUTES-ALPES.

Pour un épisode de crue, les hauteurs et les vitesses d'eau sur une propriété après construction peuvent être plus importantes qu'avant aménagement. Un développement non-réglementé de ces constructions peut être en partie responsable d'une aggravation de l'aléa inondation.

Il a été demandé à HYDROSOL Ingénierie d'étudier l'incidence du projet sur la lame d'eau et sur les vitesses en cas d'inondation sur la zone en projet.

La présente étude a trait à l'étude hydrologique du site et alentour afin de :

- Etudier le contexte local et réglementaire sur la base de données bibliographiques ;
- Examiner le site et recenser les contraintes hydrologiques de la propriété ;
- Modéliser le fonctionnement hydraulique de la Durance et estimer l'impact d'un débit centennal sur la propriété ;
- Présenter les résultats de l'étude hydrologique à l'état initial ;
- Vérifier l'impact du projet pour un épisode d'inondation ;
- Réaliser le dossier technique synthétisant l'ensemble de ces éléments.

La présente étude n'est pas une étude de vulnérabilité inondation.

A noter que la gestion des eaux pluviales du projet n'est pas étudiée ici.

Soulignons que ce document et les plans qu'il contient ne constituent pas une étude de projet établie dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre et ne peuvent être utilisés en l'état comme plan d'exécution

Le présent rapport constitue un tout. Aucune de ses parties ne pourra être utilisée indépendamment de l'ensemble.

Les données utilisées pour réaliser cette étude ont été recueillies auprès du maître d'ouvrage (ou de son représentant) et sous sa responsabilité : l'exactitude de l'étude en dépend.

II CADRE DE L'ETUDE

A. SITE

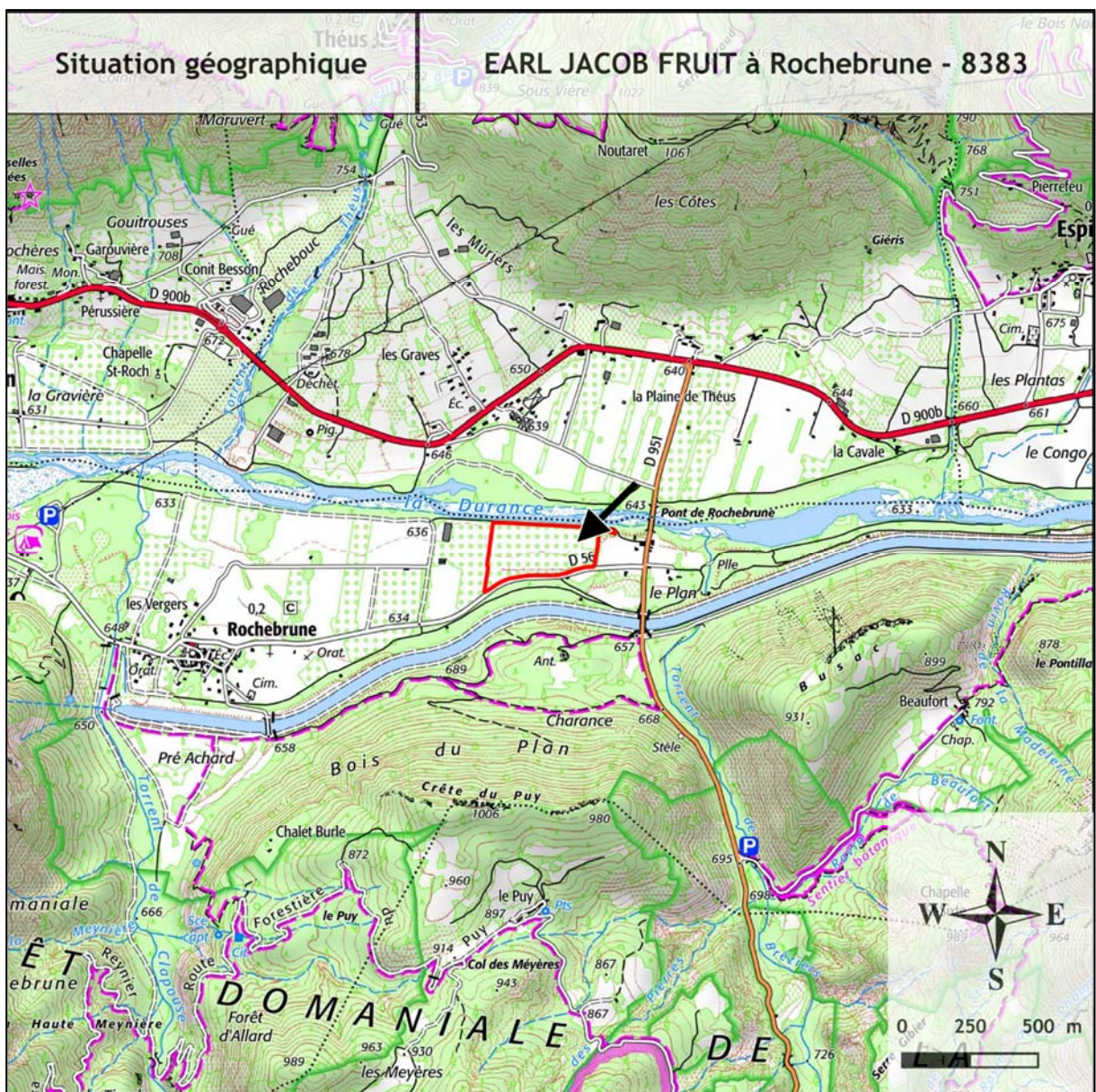
Le secteur de l'étude se trouve, à environ 1,15 km au nord-est du centre-ville de ROCHEBRUNE, à environ 2,3 km au sud-ouest du centre-ville d'ESPINASSES et à environ 2,1 km au sud-est du centre-ville de REMOLLON.

Le site d'étude, parcelles cadastrales B 64, 919, 1296 et 1297, couvre une superficie de 75 600 m².

B. TOPOGRAPHIE

La pente générale du secteur d'étude est de 1 % orientée vers le nord.

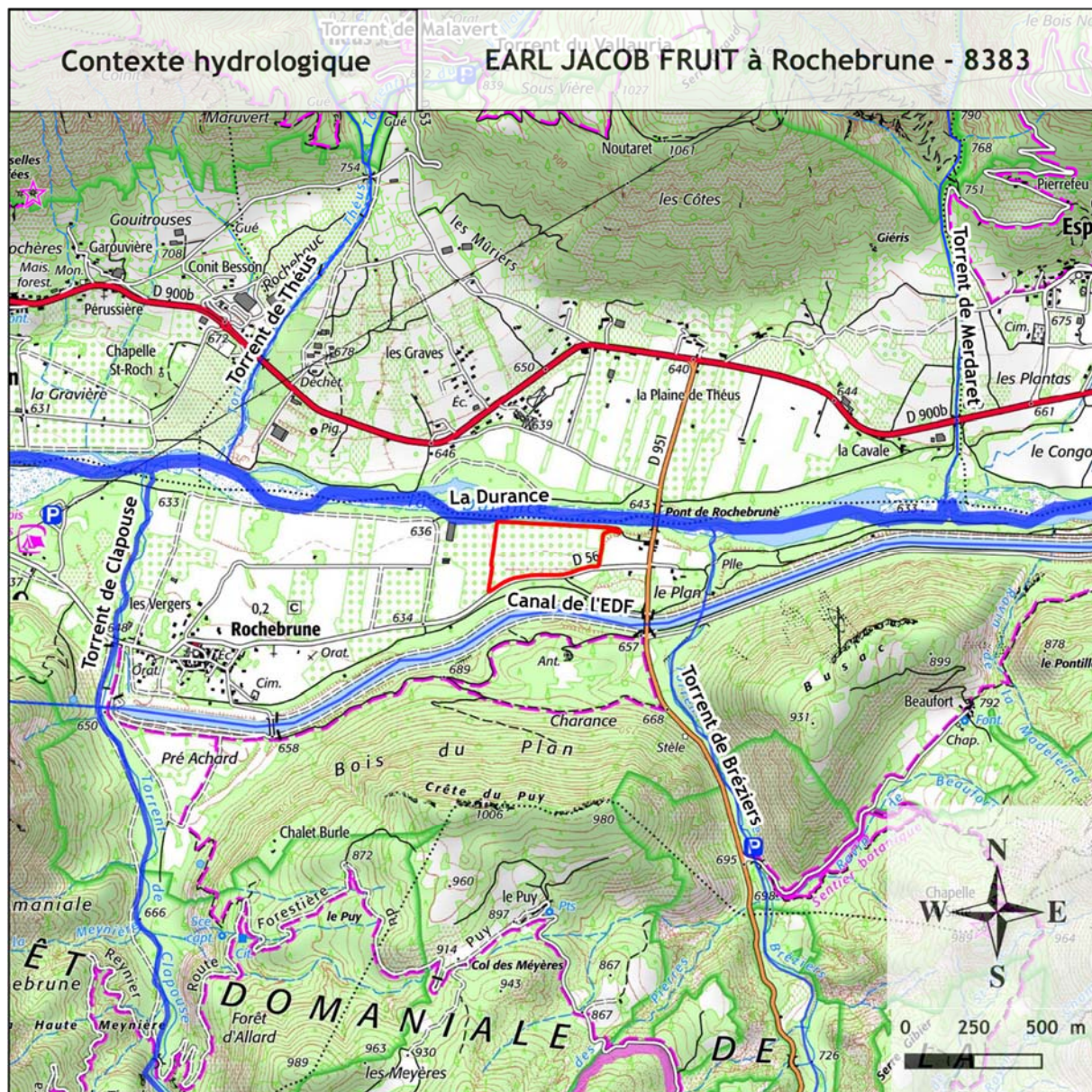
D'après la topographie IGN, le projet se localise à une altitude comprise entre 636,7 m NGF et 639,8 m NGF. La pente du terrain est de 0,65 % orientée vers le sud-ouest.



C. HYDROLOGIE

Le site se trouve en bordure sud de la Durance et à environ 105 m au nord du Canal de l'EDF.

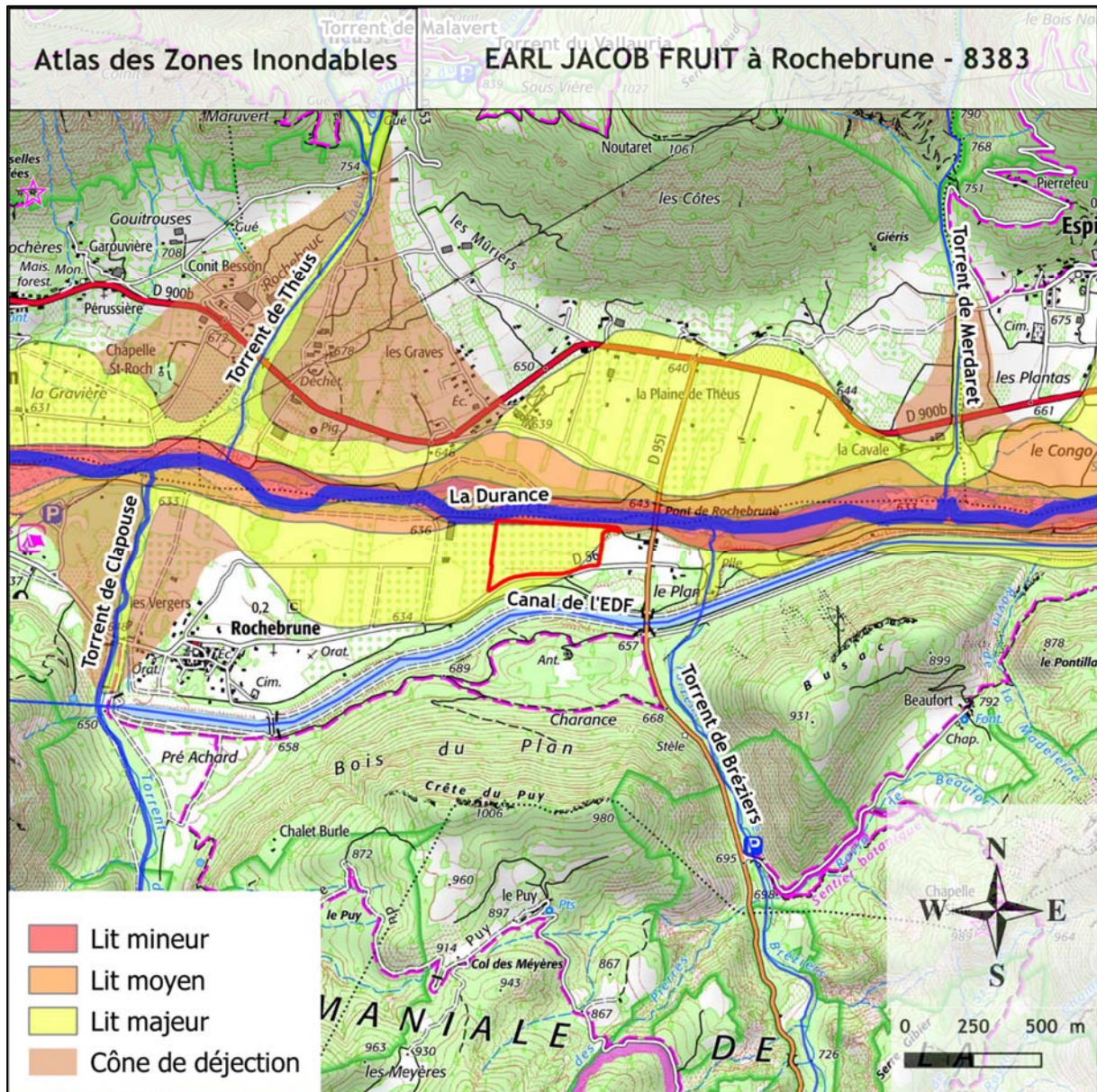
Le projet se trouve dans le périmètre du SAGE de la Durance. Celui-ci est actuellement en cours d'élaboration.



D. RISQUE INONDATION

La commune de ROCHEBRUNE se trouve dans le bassin versant de la Durance.

La commune de ROCHEBRUNE n'est pas soumise à un PPRi mais se trouve dans l'Atlas des Zones Inondables des Hautes-Alpes. Le site en projet se situe dans le lit majeur de la Durance d'après cet AZI.



« Les Atlas des Zones Inondables (AZI) sont des documents réalisés par bassin versant via l'approche hydrogéomorphologique. Ils permettent la connaissance de la totalité des zones susceptibles d'être inondées par débordements des cours d'eau hors phénomènes non naturels et pérennes (issus de la présence d'ouvrages par exemple).

La zone du bassin versant étudiée pour l'élaboration des AZI est définie à partir du repérage des enjeux, notamment en terme de sécurité des personnes et des biens. Il peut donc exister des zones du bassin versant qui ne sont pas incluses dans la zone d'étude de l'AZI.

La connaissance des zones inondables est utile pour contribuer à l'information du public, garantie par le code de l'environnement et renforcé par la loi "risques" du 30 juillet 2003, et comme aide à la décision pour l'aménagement du territoire. En particulier, l'AZI permet le repérage des territoires non inondables pour y envisager des aménagements sans risque inondation.

L'AZI est un élément d'information sans valeur réglementaire mais est porté à connaissance au sens de l'article R121.1 du Code de l'Urbanisme. »

Nous n'avons aucun élément concernant la crue considérée dans le calcul de ce zonage AZI.

La propriété se trouve à proximité directe de la Durance, cette dernière longe la propriété au nord. Le terrain est protégé par une digue sur laquelle se trouve un chemin d'accès emprunté par les engins agricoles.

La propriété est donc protégée dans une certaine mesure par cette digue en bordure nord mais ne permet pas de contenir un débit centennal. De plus la Durance sur le secteur est située en aval direct du barrage d'Espinasses. Ce barrage régule le débit et permet donc un certain contrôle de la montée des eaux.

De ce fait, elle ne peut être inondée lors du débordement de la Durance que par un phénomène de crue rare et puissant.

Remarque :

La question de l'inondabilité est traitée sur la base des données disponibles dans les documents officiels (P.P.R.i, PLU, études EXZECO...) et selon les dires du demandeur.

E. PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de ROCHEBRUNE ne dispose pas de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et est donc soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Celui-ci ne donne pas de préconisations quant au projet se faisant en zone inondable.

III EXAMEN DES LIEUX ET PROJET

A. DESCRIPTION DU SITE A L'ETAT INITIAL

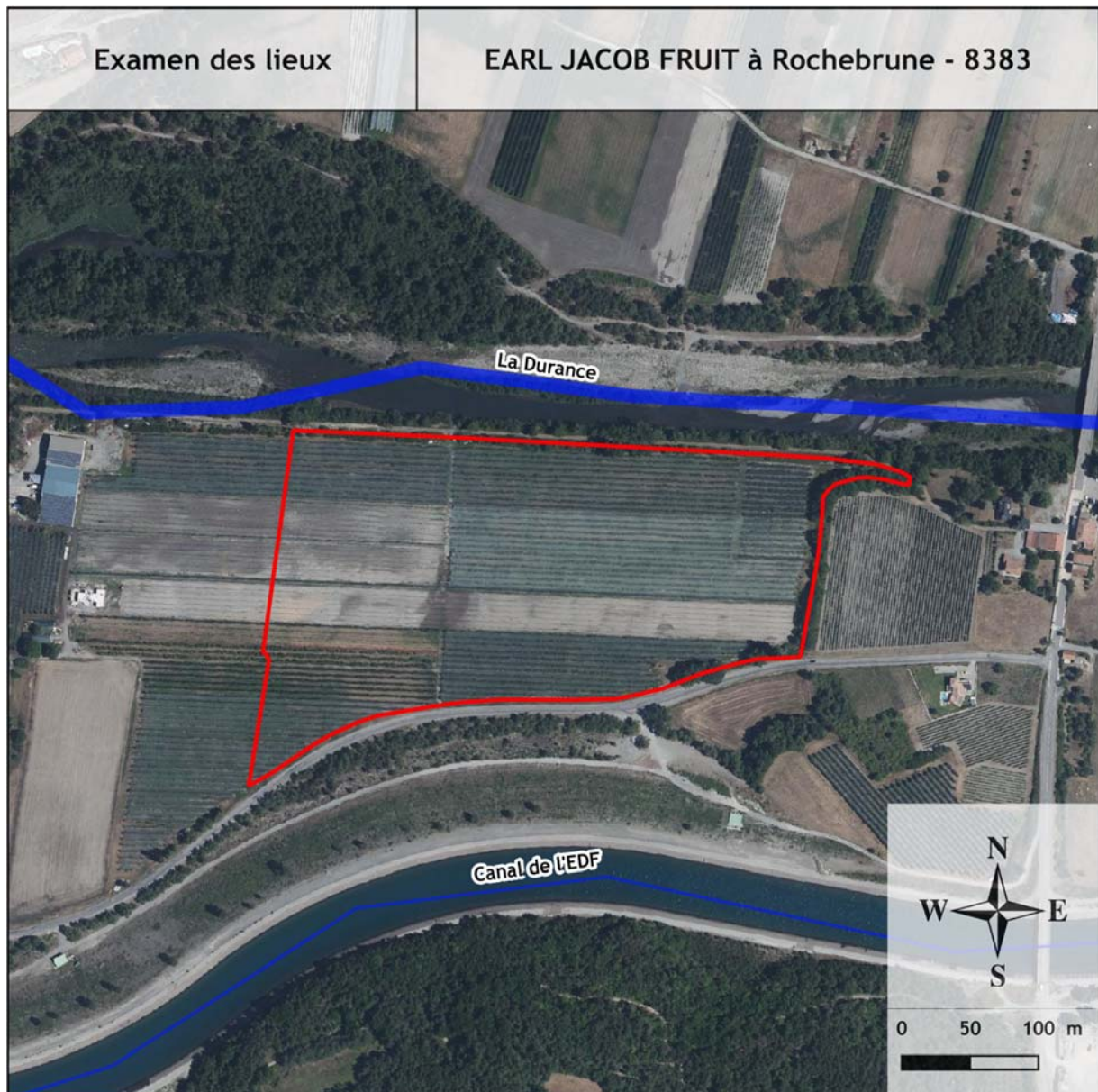
La propriété est actuellement occupée par des vergers.

La propriété est bordée :

- Au nord, par la Durance,
- À l'est et à l'ouest, par des terrains agricoles,
- Au sud, par la route des lacs, des propriétés enherbées et boisées puis le canal de l'EDF.

Le canal de l'EDF au sud se trouve plus de 20 m plus haut que la propriété.

Nous avons effectué une visite sur site le 29 octobre 2025 afin de s'assurer de la présence ou non d'éléments pouvant affecter les écoulements des eaux et n'étant pas visibles en vue aérienne ou sur les cartes utilisées pour cette étude.

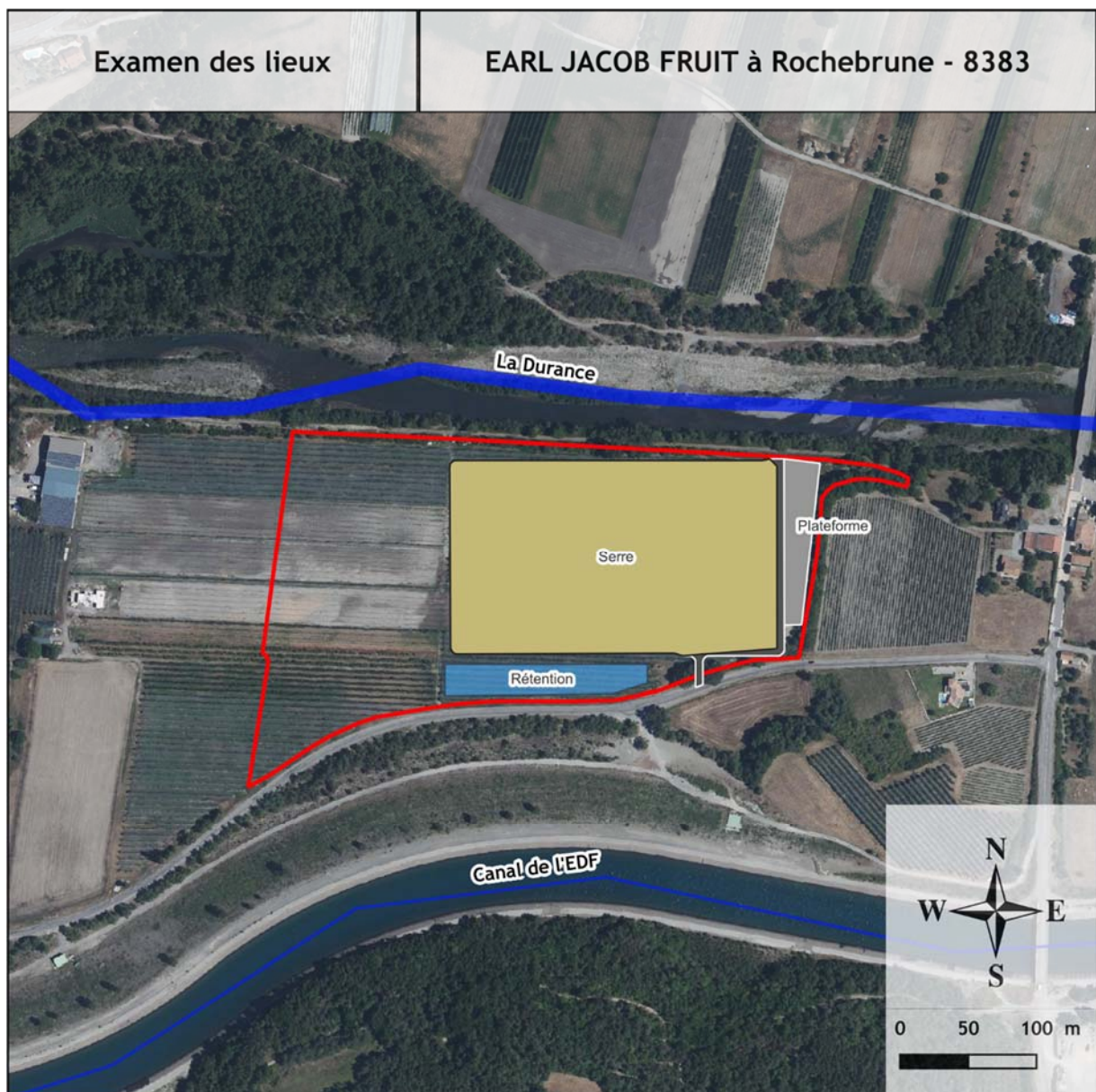


B. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Il est projeté de construire une serre photovoltaïque. La structure de la serre repose sur des longrines en béton de 0,30 m de haut et de 0,23 m de large. Les parois de la serre sont en partie fusibles et permettent de limiter l'impact de la serre sur de potentiels écoulements et d'assurer une certaine transparence hydraulique.

Une surlargeur en terre sera mise en place au nord, au sud-ouest et à l'ouest de la serre. Une voirie en matériaux lourds sera mise en place à l'est et au sud-est de la serre. A l'est de la serre sera également mise en place une plateforme de déchargement.

L'imperméabilisation du site sera compensée par l'aménagement d'un dispositif de rétention dimensionné selon les recommandations en vigueur sur la commune. Son emplacement n'est pas définitif et n'a pas été pris en compte dans nos modélisations. Il se trouverait au sud de la serre, hors d'atteinte des eaux de la crue d'après notre simulation. Dans nos hypothèses de modélisation nous avons considéré cet ouvrage comme rempli donc sans incidence sur celle-ci.



Les caractéristiques du projet sont données dans le tableau suivant :

Caractéristiques du projet	
Type de surface	Superficie
Serre	30 782 m ²
Plateforme de déchargement	2 395 m ²
Surlargeur en terre	2 552 m ²
Voirie en matériaux lourds	1 815 m ²
Total / Moyenne	37 514 m²

IV METHODE DE CARACTERISATION DE L'INONDABILITE

Le site d'étude est localisé dans le lit majeur de la Durance d'après l'Atlas des Zones Inondables. Cet Atlas est réalisé sur la base d'une analyse hydrogéomorphologique. La présente étude nous a été demandée afin d'évaluer l'incidence du projet sur le risque d'inondabilité en considérant le contexte hydrologique local. L'étude est basée sur une modélisation hydraulique d'une crue de la Durance au droit du projet.

A. UTILISATION DE HEC-RAS

Pour une simulation des écoulements de crue, la modélisation hydraulique est réalisée via HEC-RAS, un logiciel de simulation d'écoulements dans les cours d'eau, applicable en hydraulique à surface libre notamment pour les études d'inondation, et développé et distribué par l'Hydrologic Engineering Center de l'US Army Corps of Engineers.

Le principe développé dans cette partie est de réaliser une modélisation 2D du secteur pour permettre d'évaluer quantitativement le risque d'inondation.

La modélisation hydraulique 2D est réalisée afin d'étudier les conditions d'écoulement des eaux de crue. Cette dernière nécessite de créer un modèle hydraulique à l'aide de données topographiques, d'écoulements, une connaissance du terrain étudié afin de prendre en compte les fossés, les talwegs, les ouvrages hydrauliques, les obstacles, ... La connaissance du secteur d'étude implique les données urbaines si présence de ces dernières ainsi que des phénomènes météorologiques présents. Le diagnostic hydraulique a été fait en amont, la présente étude repose sur la méthodologie de la modélisation hydraulique.

HEC-RAS est capable de modéliser un réseau de chenaux, un système hydrographique dendritique ou une simple partie d'un cours d'eau. Certaines simplifications doivent être réalisées pour modéliser les situations d'écoulements complexes avec HEC-RAS. Il est capable de simuler divers régimes d'écoulement (subcritique, de transition, supercritique) en prenant en compte les effets de ponts et seuils. Les calculs peuvent se réaliser pour des écoulements stationnaires (débit constant) ou suivant des hyétogrammes par exemple.

Les éléments devant servir à la modélisation sont :

- La crue de référence au droit du projet ;
- La topographie du territoire ;
- L'occupation du sol ;
- Les paramètres de rugosité ;
- L'imperméabilisation du territoire.

Lors de la création des P.P.R.i. il est d'usage d'utiliser la crue centennale pour modéliser l'impact d'une inondation. Ici nous n'avons aucune information sur une potentielle crue centennale. Nous avons retrouvé le débit maximum observé le 16/11/1963 sur la Durance au niveau d'Espinasses. Nous retiendrons donc ce débit comme valeur maximale sur les 100 dernières années.

Ainsi, nous allons pouvoir modéliser un débit centennal dans la Durance directement.

Afin de valider le modèle, les résultats de la modélisation devront correspondre à l'emprise du cours d'eau au niveau de l'Atlas des Zones Inondables. Cela nous permettra de confirmer que le débit que nous utilisons est bien de la même ampleur que celui utilisé pour caractériser le risque inondation sur la propriété.

Une fois l'utilisation de ce débit confirmé, nous utiliserons le même évènement pour modéliser les modifications de hauteurs d'eau et de vitesses d'écoulement après l'implantation du projet.

B. CREATION ET COMPARAISON DE CARTES D'ALEA

Avec les résultats de la modélisation sur la zone du projet, nous pourrions créer des cartes présentant les hauteurs d'eau et les vitesses maximum. En compilant ces cartes nous pourrions créer des cartes d'aléa.

En règle générale, les PPRI prennent en considération deux paramètres afin de qualifier l'aléa : la hauteur de la lame d'eau et la vitesse des écoulements. Un risque est alors défini en fonction de ces deux paramètres allant de faible à très fort.

1) Classification de l'aléa

Les données de hauteurs d'eau et de vitesses issues des simulations vont être classées pour permettre la cartographie de l'aléa de la manière suivante :

Hauteur	> 2 m	Très fort	Très fort	Très fort
	1 m - 2 m	Fort	Très fort	Très fort
	0,5 m - 1m	Modéré	Fort	Fort
	0,2 m - 0,5 m	Modéré	Fort	Fort
	< 0,2 m	Faible	Faible	Faible
		< 0,5 m/s	0,5 - 1 m/s	> 1m/s
		Vitesse		

Pour chaque intervalle est attribuée une valeur (case grise dans le tableau ci-dessous). Cela permet de regrouper les intervalles sous différentes classes afin de simplifier le traitement.

En multipliant ces classes on obtient des valeurs allant de 1 à 51.

Hauteur	> 2 m	17	17	34	51
	1 m - 2 m	16	16	32	48
	0,5 m - 1m	5	5	10	15
	0,2 m - 0,5 m	4	4	8	12
	< 0,2 m	1	1	2	3
		1	2	3	
		< 0,5 m/s	0,5 - 1 m/s	> 1m/s	
		Vitesse			

C'est sur cette base que sera qualifié l'aléa inondation de cette étude.

Précisons que les terrains étant marqués en termes de microtopographie, ils engendrent de nombreuses zones de stockages temporaires ou flaques qui rentrent dans l'aléa faible puisque la hauteur d'eau est non-nulle et la vitesse également. Cependant lorsque la vitesse reste de l'ordre de 0,1 m/s et la hauteur de l'ordre de 5 cm on peut s'interroger sur la notion de risque lié à ce phénomène.

2) Evolution de l'aléa

En utilisant la carte d'aléa initiale et la carte d'aléa après projet, nous pourrions les soustraire l'une à l'autre afin de faire ressortir les évolutions de l'aléa.

Pour se faire nous passerons à nouveau par une classification des cartes d'aléa :

	Classes d'aléa	Valeur des nouvelles classes
Faible	1 à 3	1
Modéré	4 à 5	10
Fort	6 à 16	100
Très fort	17 à 51	1000

Ainsi en soustrayant la carte de l'aléa initial à la carte de l'aléa après projet, les zones où l'aléa a augmenté vont rester supérieur à 0 et inversement.

De plus cette différence nous permet d'identifier le nombre de saut de classes.

En effet si la valeur est de 90, c'est que l'aléa est passé de modéré (10) à fort (100). Si la valeur est de - 99 c'est que l'aléa est passé de fort (100) à faible (1).

C. PRESENTATION DU MODELE

1) Modèle numérique de surface (MNS)

Pour modéliser une crue sur le secteur d'étude, nous avons importé sur HEC-RAS le MNS provenant des données LIDAR HD de l'IGN comme nous pouvons le voir sur les extraits de carte ci-après. La précision de ce MNS a été fixée à 0,25 m.

Il correspond à la situation actuelle telle que nous l'avons observée lors de notre visite.

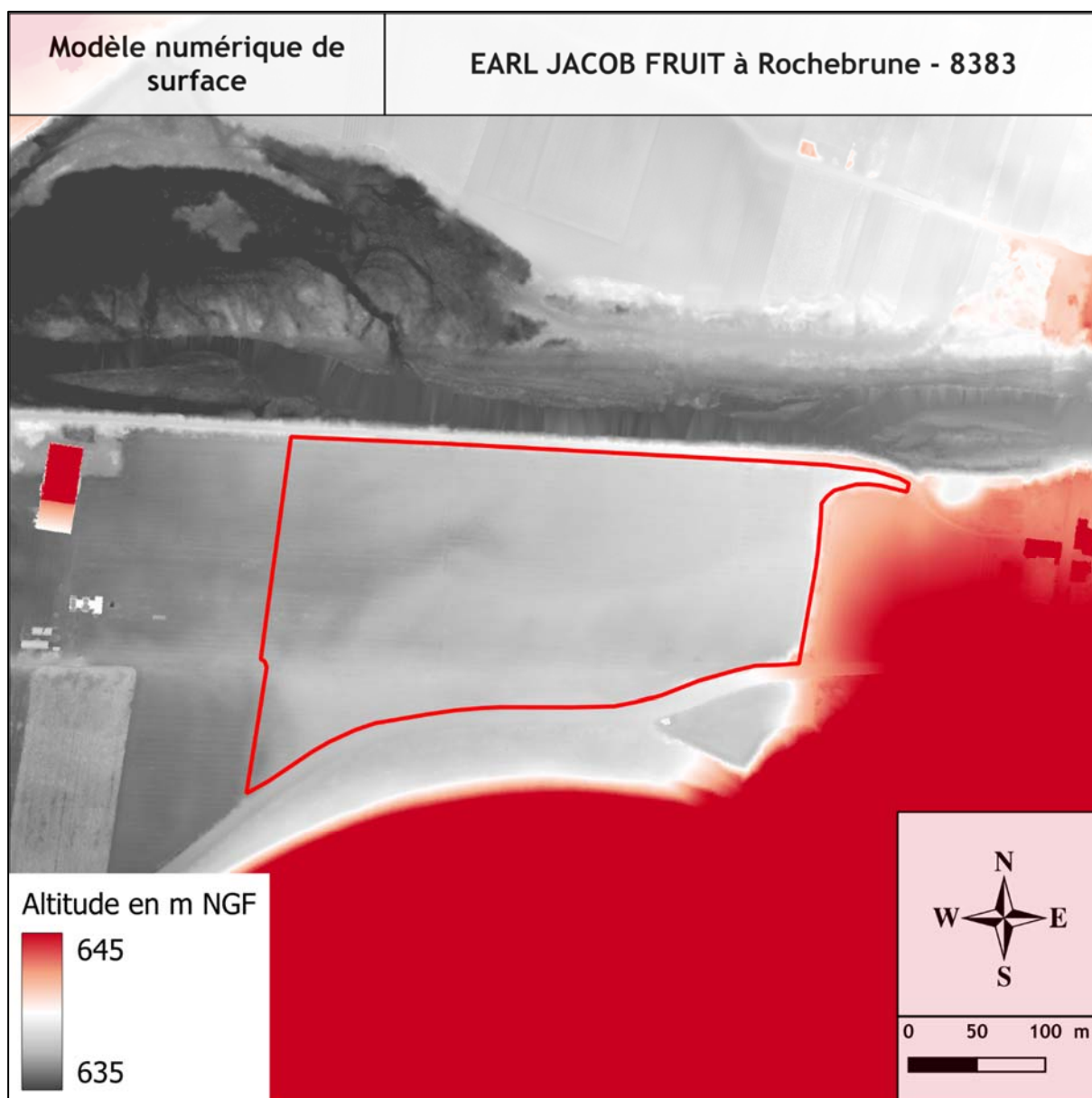


Figure 1: Modèle Numérique de Terrain (MNT) état initial

C'est sur cette base que nous allons ensuite ajouter les éléments du projet.

Ici le projet de serre repose sur des longrines en béton dépassant de 0,30 m du sol. Ces éléments sont épais de 0,23 m. Il est prévu une ouverture de 3,80 m de large à l'est et une ouverture de 2,90 m de large au sud. La position exacte de ces ouvertures n'est pas définie, elles ont été placées en face de l'accès au sud et de la plateforme à l'est.

Les parois au-dessus de ces longrines sont ruptibles en cas d'inondation et ne feront pas obstacle à l'écoulement de l'eau. Les parois ne seront donc pas considérées dans cette modélisation.



Figure 2 : MNS avec projet

2) Géométrie du modèle

C'est sur ce modèle de terrain que nous avons défini la zone dans laquelle sera réalisée la simulation de crue. Cette zone est découpée en mailles de 10 m de côté permettant le calcul de la progression de l'eau dans chaque maille sur un pas de temps défini. Les mailles sont plus fines au niveau du projet (2 m) afin de gagner en précision.

L'exutoire de cette zone a été défini dans la Durance à l'aval. A ce niveau le modèle considère une pente de 2 % vers l'ouest, ce qui correspond à la pente topographique du cours d'eau.

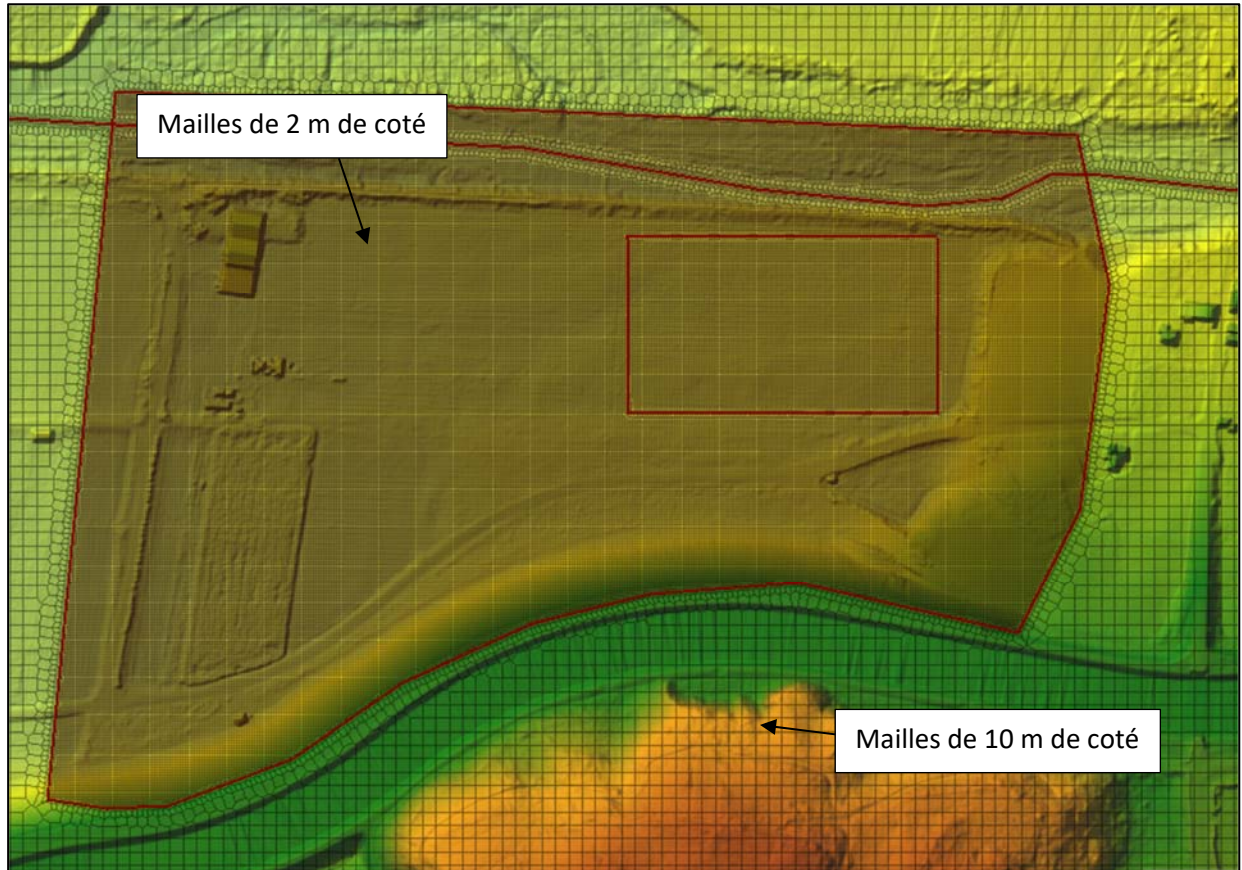
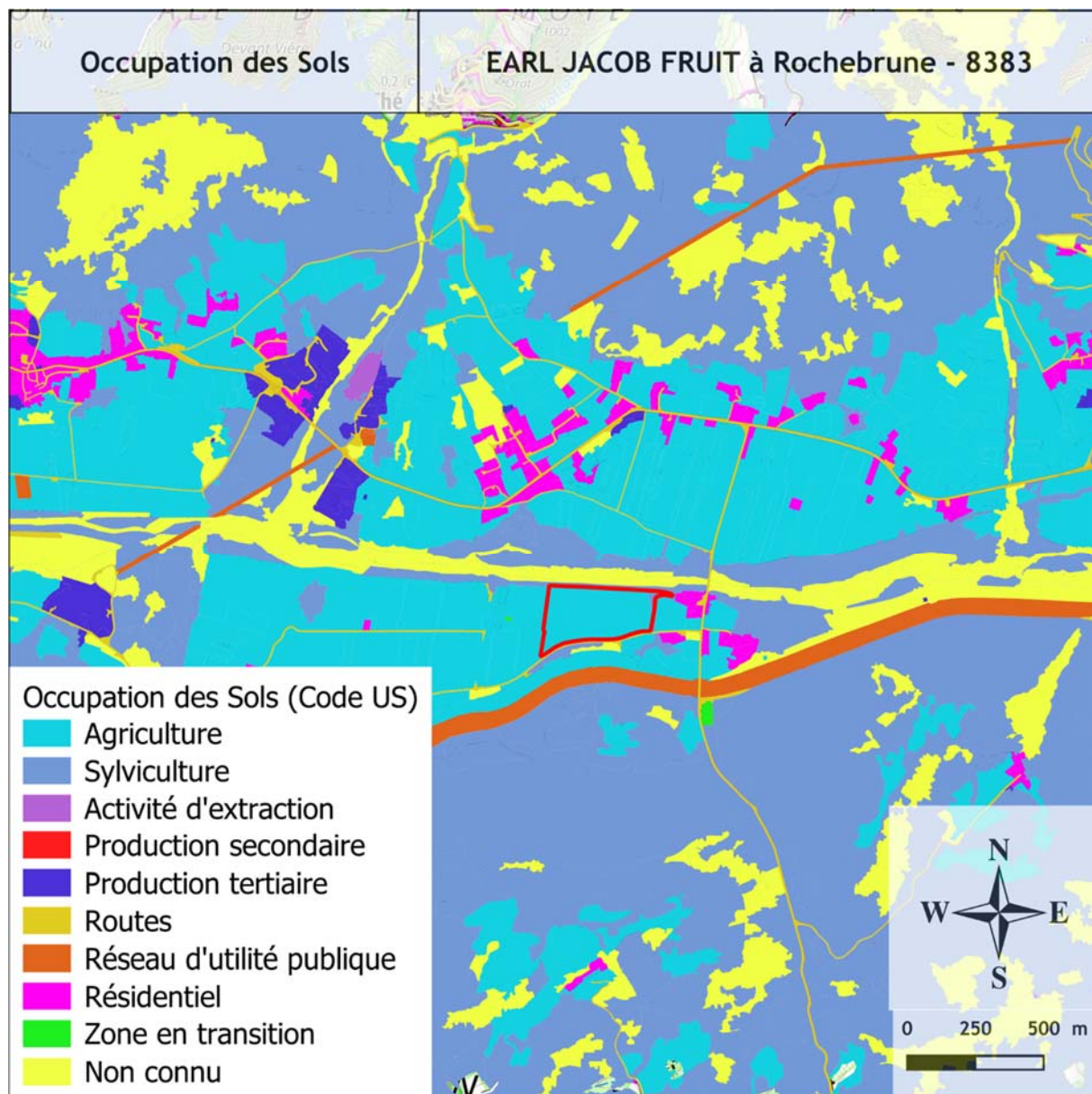


Figure 3 : Géométrie de la zone étudiée

3) Occupation des sols

La carte d'occupation des sols utilisée est produite par l'IGN et est fournie sur le plan ci-dessous. En fonction de cette occupation du terrain, nous faisons correspondre à chaque type d'occupation un coefficient d'imperméabilisation et un coefficient de rugosité (Manning).



Le tableau des correspondances figure ci-dessous :

Bassin versant initial Paramètres de modélisation		
Type de surface	Coeff. Imp.	Manning
Résidentiel	40	0.05
Routes	100	0.035
Agriculture	0	0.1
Sylviculture	0	0.15
Production secondaire et tertiaires	20	0.06
Non connu et autres	0	0.06

4) Evènement de référence à Rochebrune

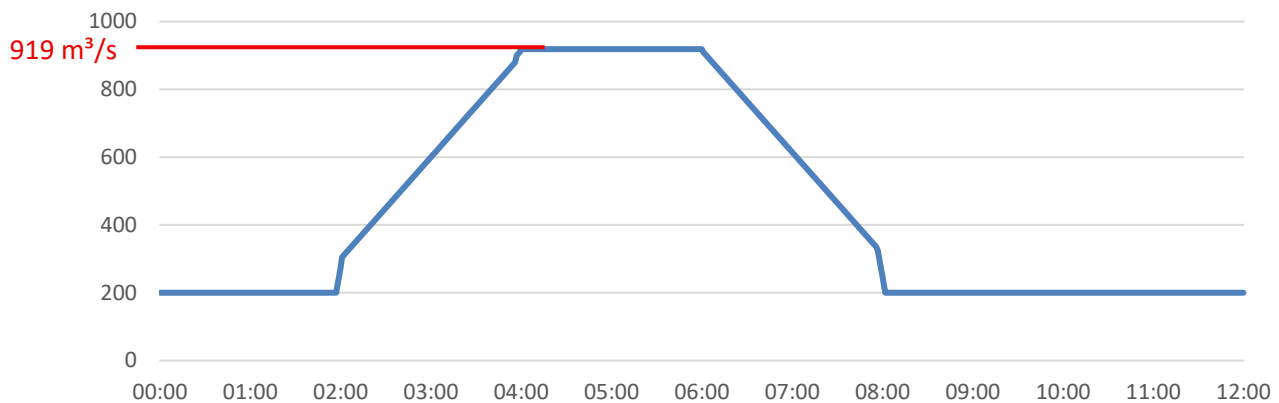
La commune de ROCHEBRUNE n'étant pas soumise à un PPRI, nous n'avons pas de débit de crue réglementaire auquel nous référer pour cette étude.

Du fait de la position du projet par rapport au barrage d'Espinasses la modélisation d'une crue classique par accumulation de pluie sur un bassin versant n'est pas cohérent. Le barrage va réguler le débit dans la Durance au droit de la propriété. De ce fait nous nous baserons sur les données disponibles sur les débits de la Durance à Espinasses. Ces données sont recensées sur le site Hydroportail, la station hydrométrique est référencée sous le numéro X050 5513 01 (<https://www.hydro.eaufrance.fr/stationhydro/X050551301>).

Pour l'hydrogramme de crue nous avons retenu un débit de base de 200 m³/s et une augmentation progressive de ce débit jusqu'à 919 m³/s, qui est le débit moyen maximum enregistré sur les 100 dernières années (le 16/11/1963).

Remarque : Cette modélisation ne prend pas en compte une potentielle rupture du barrage d'Espinasses.

Hydrogramme d'une crue centennale
de la Durance au niveau de Rochebrune



Un affluent de la Durance, le « Torrent de Bréziers » se trouve à 500 m en amont entre le barrage et la propriété. D'après la base de données « Shyreg Débit », son débit moyen journalier est d'environ 2 m³/s et son débit maximum d'une récurrence centennale est de 8,72 m³/s.

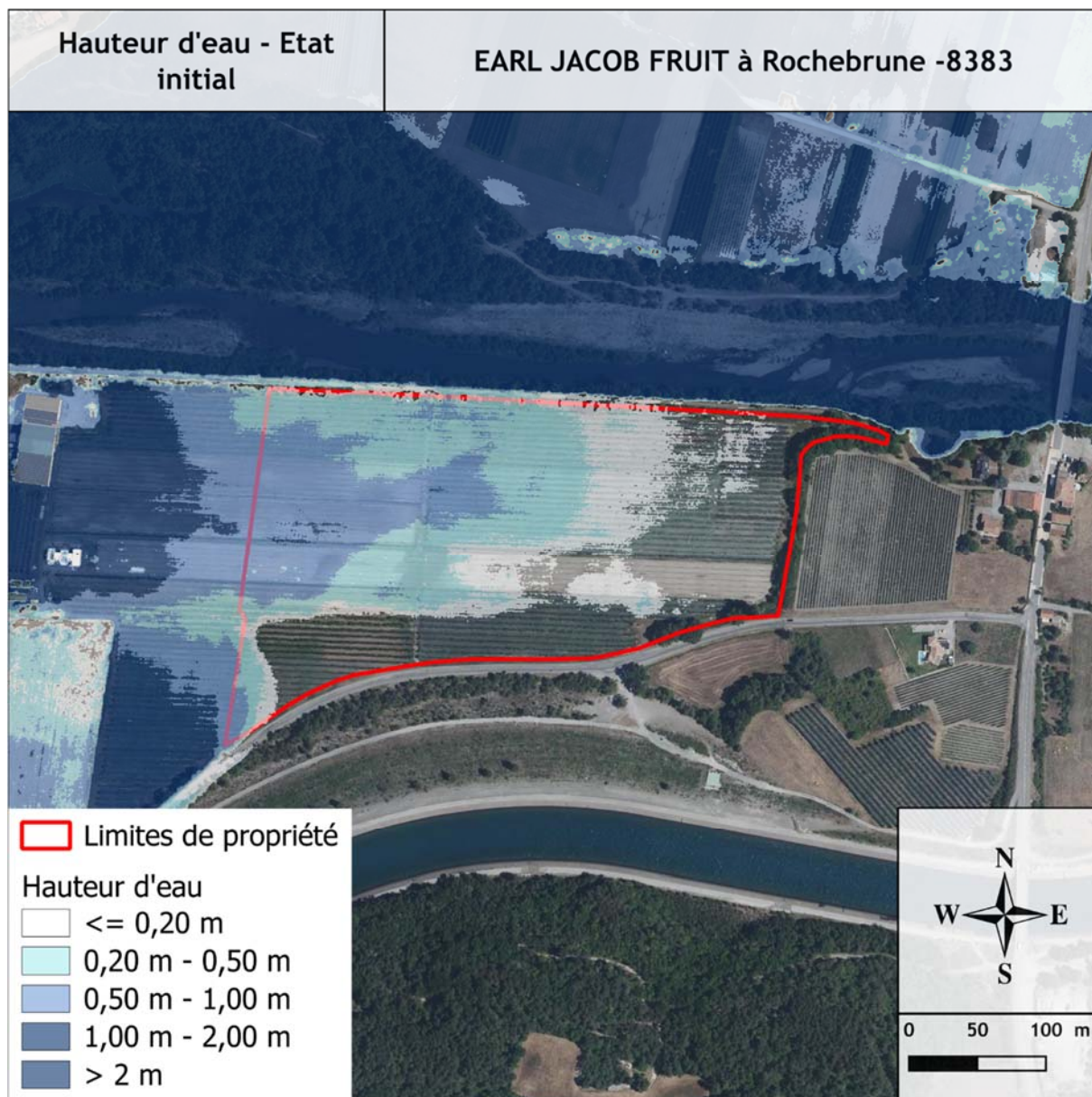
En comparaison du débit de la Durance, le torrent de Bréziers n'aura que très peu d'impact. Il est tout de même intégré dans la modélisation. Son débit est fixé à 8,72 m³/s de manière constante.

V RESULTATS DE LA SIMULATION

La modélisation permet de simuler la montée des eaux et d'obtenir des valeurs de hauteurs d'eau et de vitesses d'écoulement lors de l'événement. Les cartes ci-après présentent les valeurs maximales au pic de l'événement.

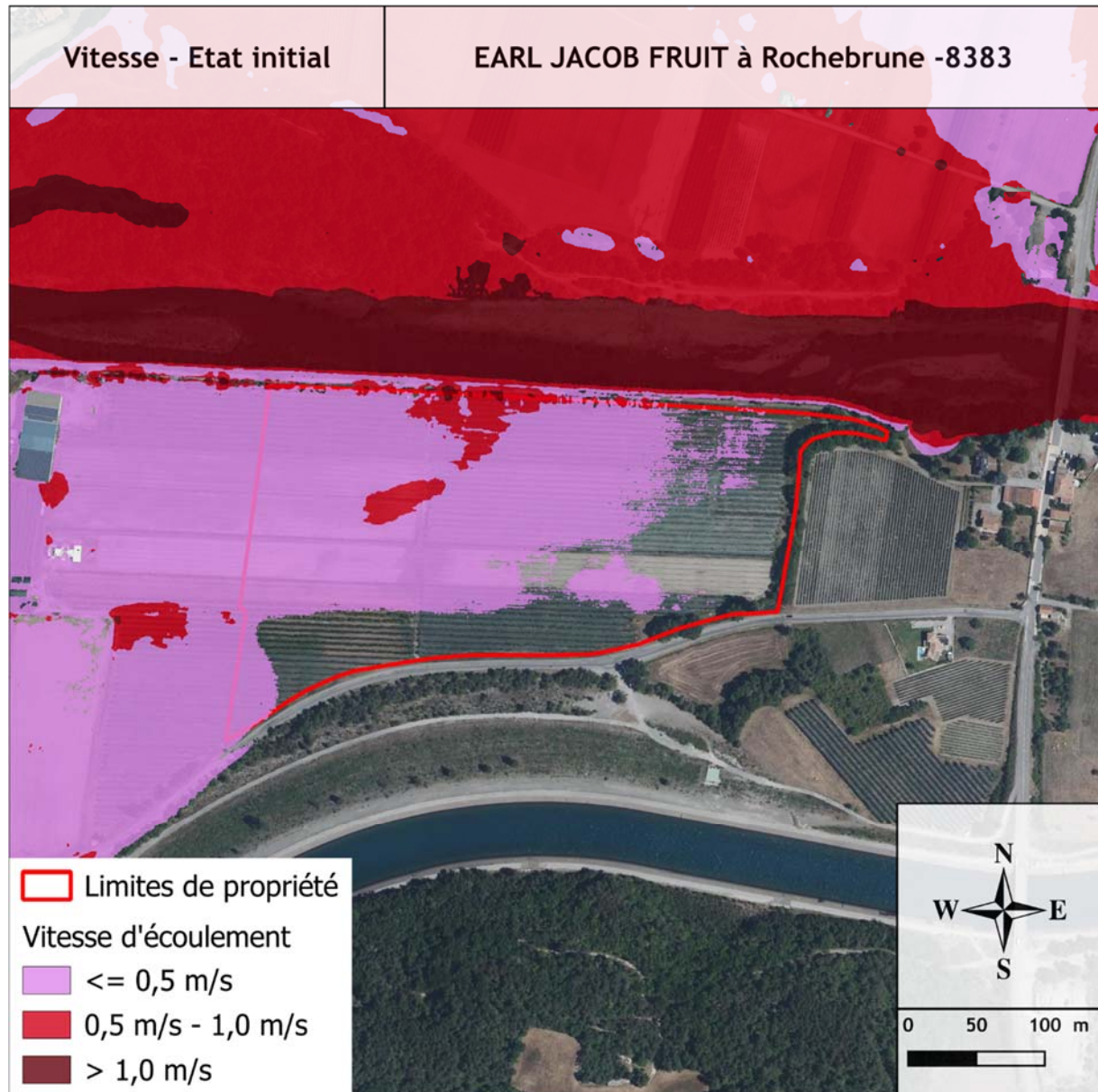
A. ETAT INITIAL

1) Hauteurs d'eau



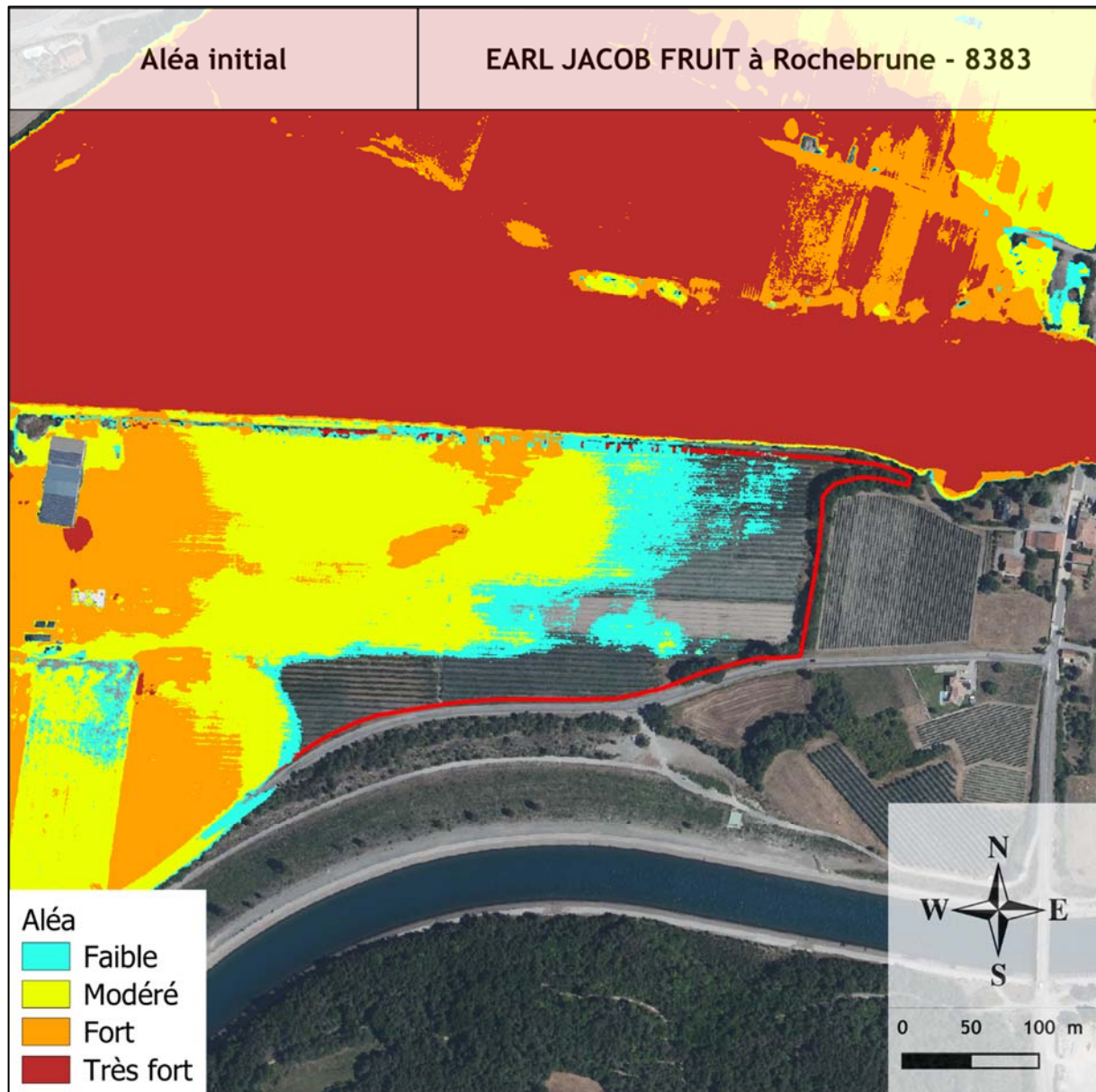
Pour un débit centennal, on observerait des hauteurs d'eau comprises entre 0,50 m et 1 m sur la moitié ouest de la propriété. La partie est est moins impactée avec des hauteurs inférieures à 0,20 m.

2) Vitesses d'écoulement



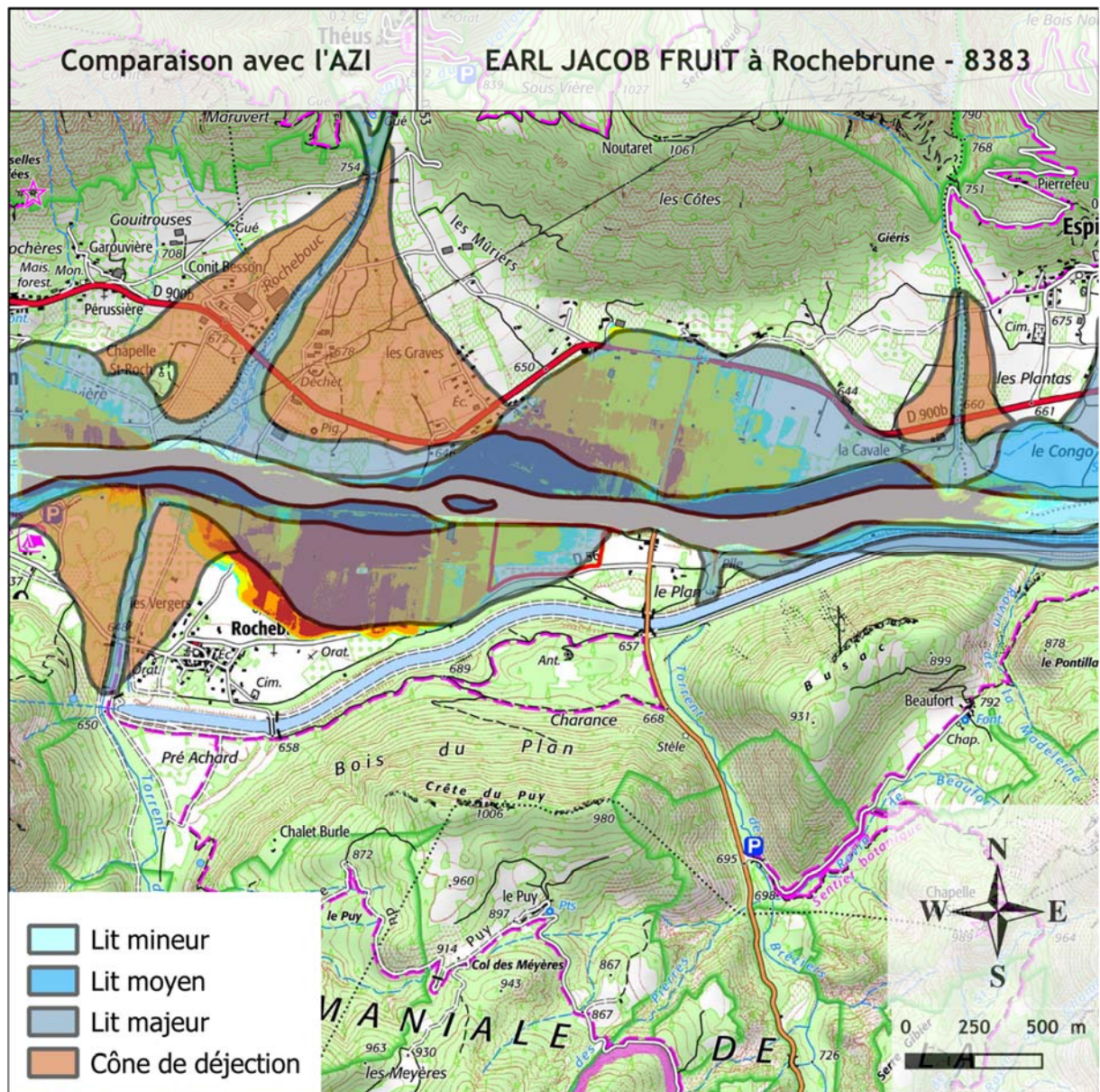
Pour un débit centennal les vitesses d'écoulement sur la propriété resteraient relativement faibles. Seule une zone au nord, sur la zone où la Durance quitterait son lit pour venir déborder sur le terrain, présenterait des vitesses comprises entre 0,5 et 1 m/s.

3) Carte d'aléa



Pour un débit centennal, l'aléa sur la propriété serait faible à nul à l'est. Il augmenterait en allant vers l'ouest avec une zone en aléa fort sur la zone où les vitesses se font plus importantes.

4) Comparaison avec l'AZI et confirmation du modèle



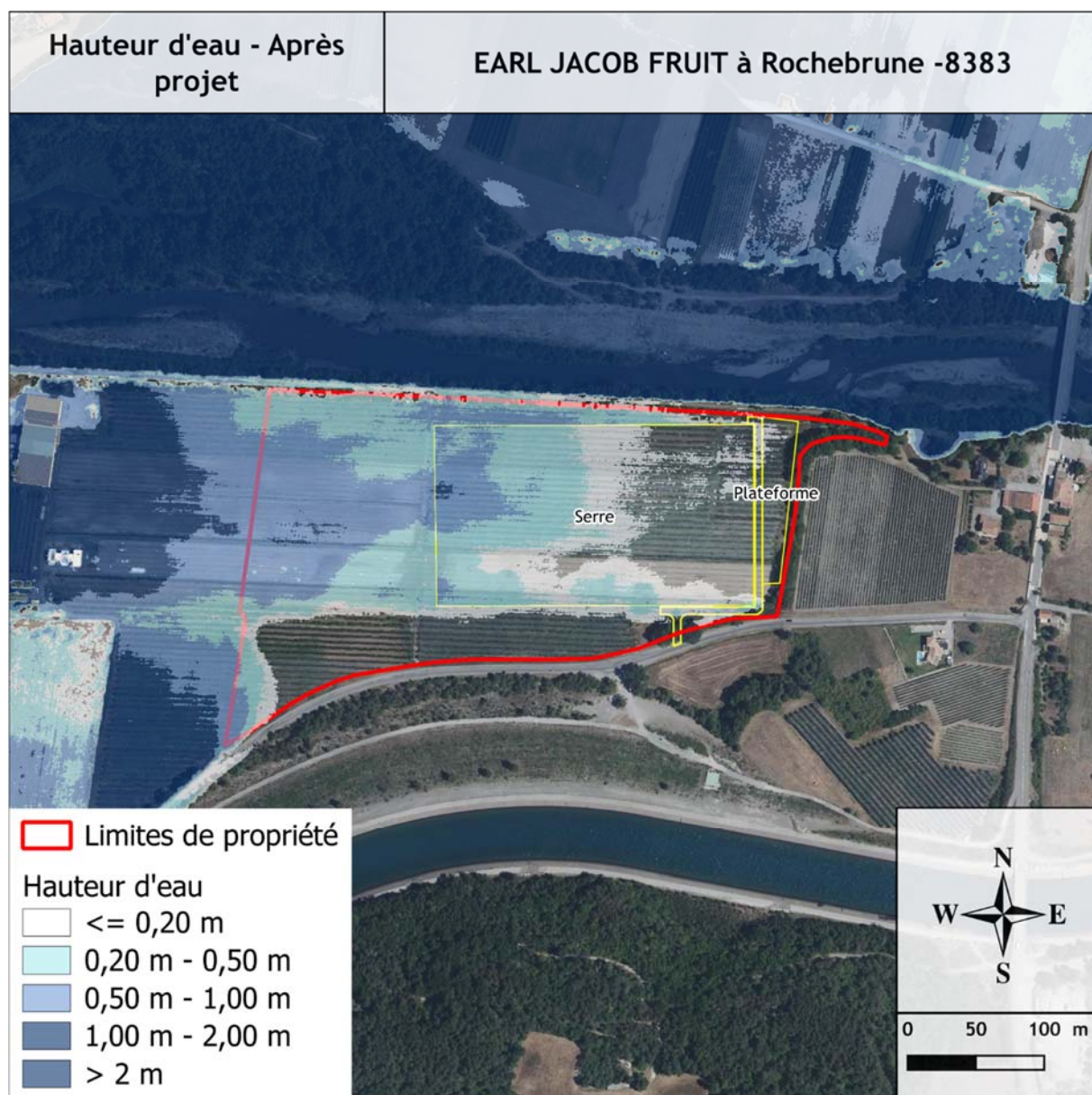
On peut voir sur cette carte une compilation de la carte d'aléa issue de la modélisation et le tracé des zones concernées par l'AZI.

Les résultats de la modélisation semblent correspondre aux zones délimitées dans l'Atlas des Zones Inondables.

Les zones à l'ouest et en aval de la Duranc, au nord et au sud correspondent à des cours d'eau qui n'ont pas été pris en compte dans notre modélisation car en aval du projet.

B. SIMULATION APRES PROJET

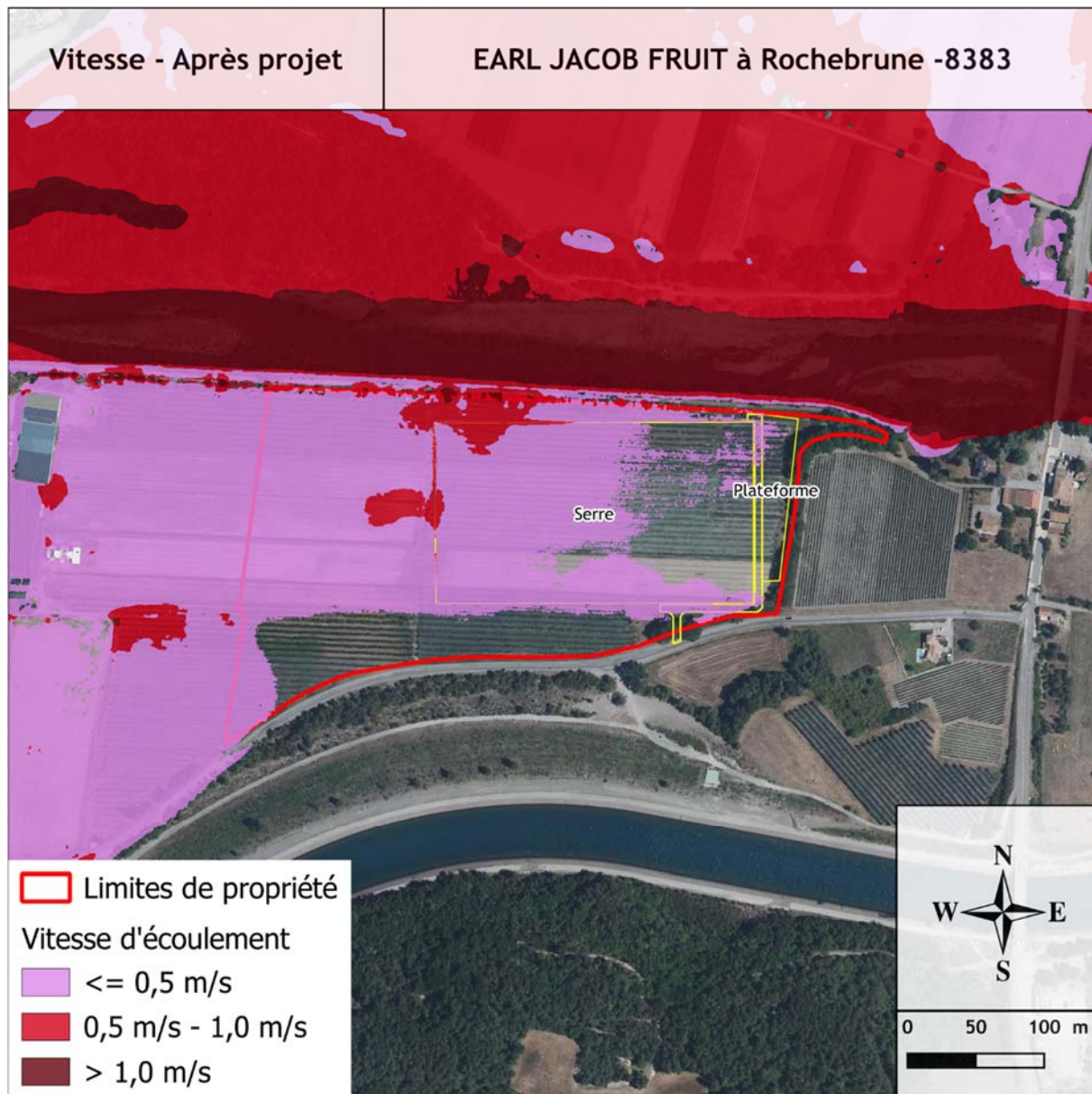
1) Hauteurs d'eau



Après projet, pour un débit centennal :

- On observerait des accumulations d'eau plus importantes au pied des longrines et une rétention au niveau du mur sud où les niveaux d'eau ne dépasseraient pas les 0,50 m.
- On n'observerait pas de modifications des hauteurs d'eau à distance de la serre.

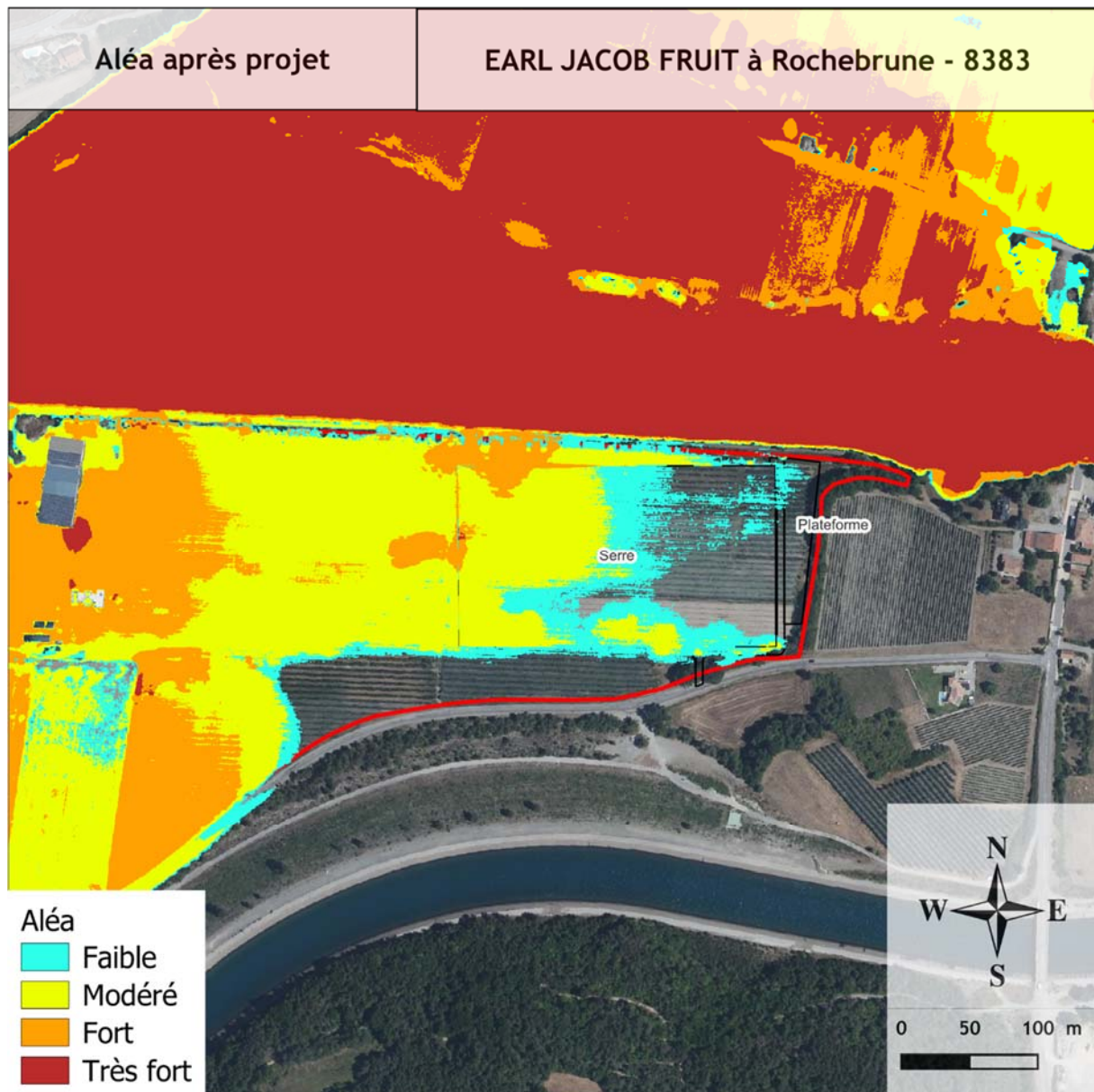
2) Vitesses d'écoulement



Après projet, pour un débit centennal :

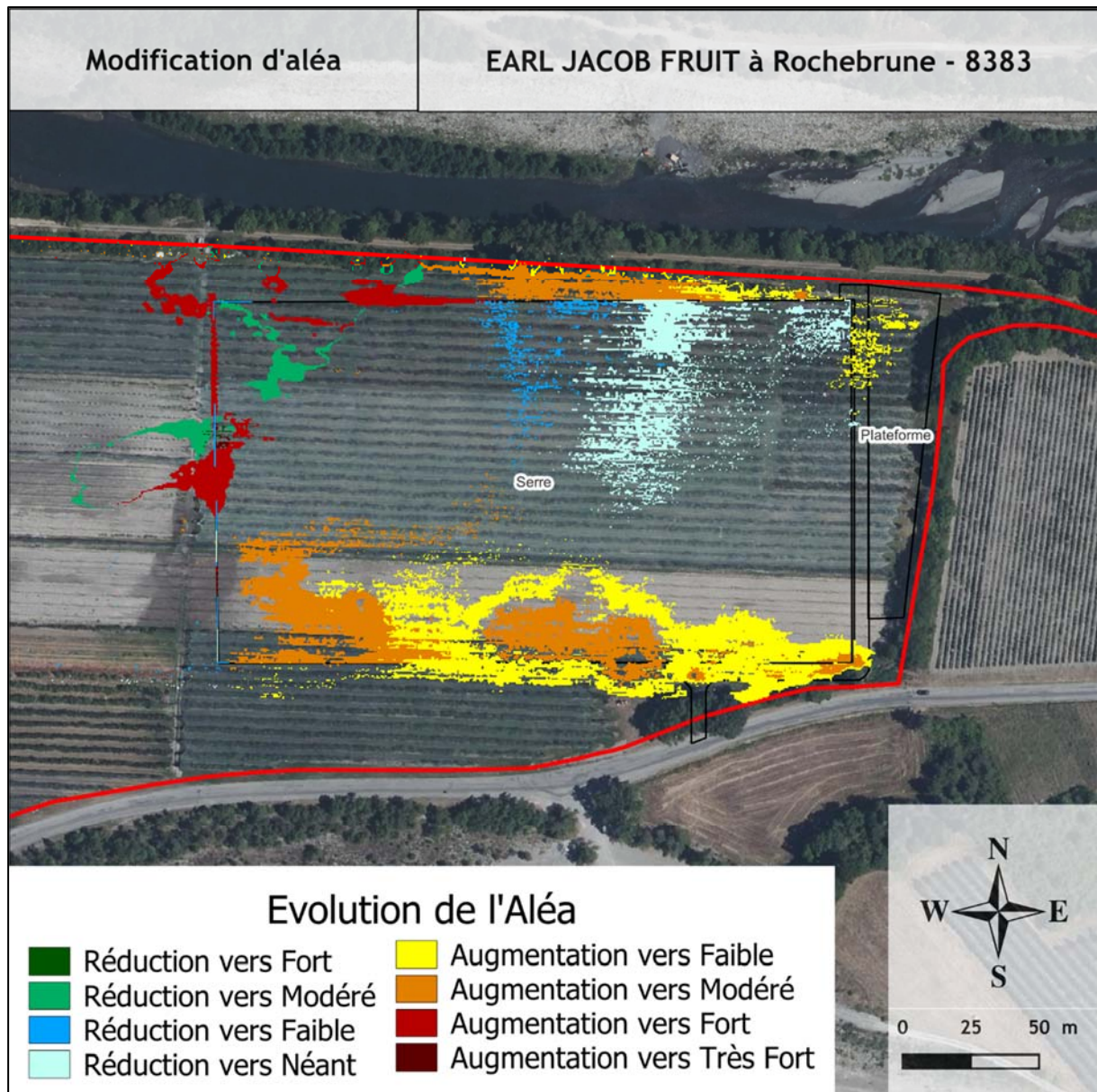
- Les vitesses d'écoulement seraient plus importantes sur une petite zone au niveau des longrines au nord et à l'ouest de la serre.
- Les vitesses restent peu importantes sur le reste de la propriété et on n'observe pas de modifications de vitesses à distance de la serre.

3) Carte d'aléa



Après projet, pour un débit centennal, on observe une évolution de l'aléa avec l'apparition de zones d'aléa au niveau des longrines au sud due simplement à la présence d'eau sur une zone qui n'était pas concernée auparavant.

C. EVOLUTION DE L'ALEA APRES PROJET



Après projet, pour un débit centennal, on observe :

- Une augmentation de l'aléa autour des longrines au sud et au nord de la serre, ces éléments faisant barrage à l'écoulement il est normal d'y observer une augmentation de l'aléa.
- L'augmentation de la vitesse au niveau des longrines à l'ouest de la serre ce qui fait passer l'aléa déjà modéré en fort.
- Une diminution voire disparition de la zone d'aléa faible au centre de la serre, conséquence de la présence du mur nord. De même l'aléa est modifié à l'ouest du projet.

Il n'y a aucun changement d'aléa sur les propriétés voisines au projet. Le projet n'impacte que les écoulements dans les limites de propriété.

VI CONCLUSION

La EARL JACOB FRUIT souhaite installer sur sa propriété des serres photovoltaïques. Le projet est mené par la société REDEN TECHNIQUE SAS qui propose une solution de serres reposant sur des longrines d'environ 30 cm de haut. Le reste de la structure sera composé de parois fusibles. L'unique obstacle à l'écoulement d'une crue reste donc les longrines en béton.

De manière générale, tout projet doit être conçu de façon à ne pas aggraver le risque inondation, sur le site du projet et sur les sites environnants. Pour cela, le projet sera conçu, réalisé et exploité de manière à assurer une transparence hydraulique optimale et à limiter autant que possible les obstacles à l'écoulement des eaux.

Au vu de l'absence de documents permettant de caractériser le risque d'inondation, nous avons retenu un débit centennal dans la Durance comme hypothèse. Après comparaison avec le zonage de l'AZI nous avons confirmé l'utilisation de ce débit pour notre modélisation.

Les résultats de la modélisation nous ont permis de créer une carte d'aléa au droit du projet avant et après la création de la serre. En comparant ces cartes, il en ressort que le projet ne présente pas d'incidence sur les propriétés voisines en matière de risque inondation.

La présence des longrines modifie très localement le sens et la vitesse d'écoulement et provoque des accumulations d'eau autour de ces derniers. Le porteur du projet devra se rapprocher d'un bureau d'étude structure et/ou géotechnique pour vérifier si des prescriptions constructives supplémentaires sont à prévoir.

Notre étude hydraulique a seulement pour rôle de définir l'évolution d'inondabilité du terrain avec le projet. L'étude ne permet en aucun cas de garantir la faisabilité du projet, qui devra être autorisé par les autorités compétentes en connaissance de cause.

La modélisation n'est en aucun cas axée sur l'ensemble de la zone inondable du quartier. Elle est spécifique à la parcelle d'étude. Elle ne peut en aucun cas garantir les résultats de zone inondable aux alentours de l'aire d'étude.

Cette étude est basée sur des reconnaissances dont le caractère ponctuel ne permet pas de s'affranchir des aléas des milieux naturels et ne peut traduire le comportement du sol dans son intégralité ni présager de l'amplitude des variations du toit de la nappe. Ainsi, tout élément nouveau mis en évidence lors de l'exécution des fouilles et n'ayant pas été détecté lors de la reconnaissance des sols (ex : remblais anciens ou nouveaux, cavités, hétérogénéités localisées, arrivées d'eau...) devra nous être signalé. Cela pourra nous amener à reconsidérer tout ou partie du présent rapport. A défaut, la responsabilité de notre bureau d'études ne pourra être engagée.

Cheval-Blanc, le 23 janvier 2026

Thibault ROUVIER - Chargé d'études
Pour HYDROSOL Ingénierie

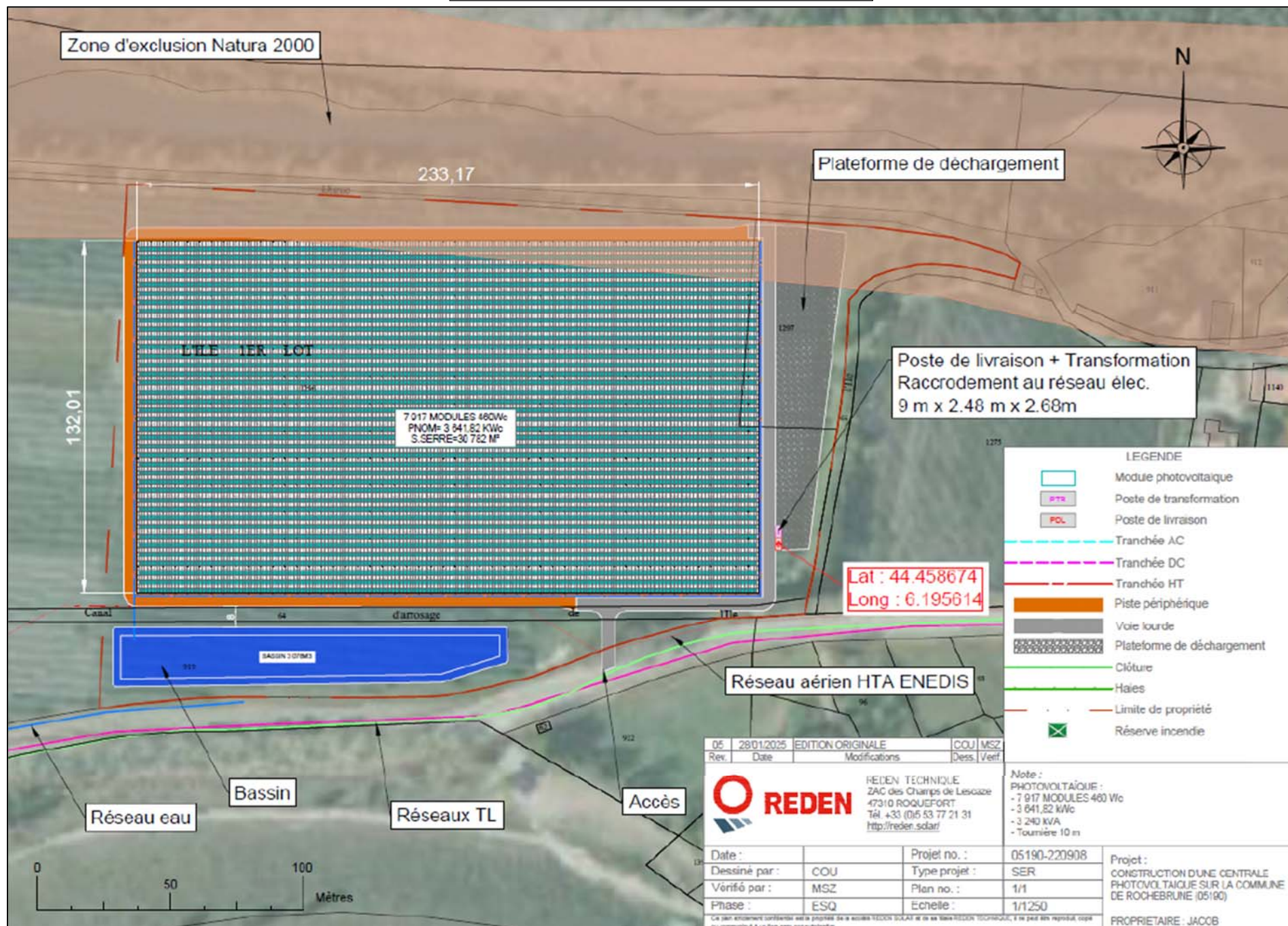
HYDROSOL INGENIERIE
373 B Route de Cavaillon
84460 CHEVAL-BLANC
Tél : 04 90 71 33 26
mail : hydrosol.paca@hydrosol.fr



ANNEXE

Annexe 1 : Plan de masse du projet

Annexe : Plan de masse du projet



Hydrosol étend son réseau et dispose de
plusieurs agences afin de mieux vous servir.

